

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NARBONNE - 1104 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 06/08/2025 - 3155 - 2004 B 00078 - 452 146 699 - SARL A.E.V.

2025/3155
6/08/2025

A

TRIBUNAL DE COMMERCE DE
NARBONNE
Reçu le: 22 JUL. 2025

EURL A.E.V

Lieu dit des 4 Chemins

11540 ROQUEFORT-DES-CORBIERES

Exercice clos le : 31 décembre 2024

APE : 6420Z

SIRET : 45214669900023

ALPHA SUD CONSEILS NNE
10, AVENUE DU CHAMP DE MARS

Tél : 0468415585

Fax :

11100 NARBONNE

E-mail : narbonne@alphasudconseils.fr

ATTESTATION

N00180 - EURL A.E.V

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels qui a été réalisée pour le compte de :

EURL A.E.V

Pour l'exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

et conformément aux termes de notre lettre de mission en date du 10/01/2018, nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil National de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

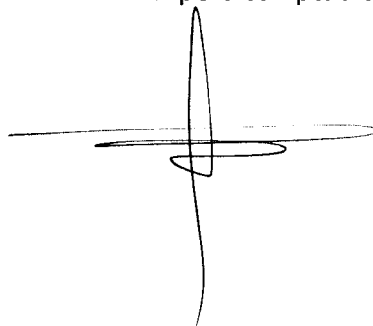
Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble.

Ces comptes annuels sont joints à la présente attestation, ils sont paginés conformément au sommaire figurant en tête du présent document, ils se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan	145 386,57 €
Chiffre d'affaires	28 800,00 €
Résultat net comptable	19 875,60 €

Fait à NARBONNE,
Le 31/03/2025.

Monsieur HAMZAoui Raymond,
Expert-comptable.



 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Égalité Fraternité		Formulaire à déposer en double exemplaire		IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS		N° 2065 - SD 2025  N° 11084* 26 Formulaire obligatoire (art.223 du Code général des impôts)	
Exercice ouvert le		01/01/24		et clos le		31/12/24	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime simplifié d'imposition			
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre				Régime réel normal			
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case							
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE							
Désignation de la société :				Adresse du siège social :			
EURL A.E.V Lieu dit des 4 Chemins 11540 ROQUEFORT-DES-CORBIERES							
SIRET 4 5 2 1 4 6 6 9 9 0 0 0 2 3				Mél : cdm.sigean@wanadoo.fr			
Adresse du principal établissement :				Ancienne adresse en cas de changement :			
REGIME FISCAL DES GROUPES							
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)							
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante				01/01/05			
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :							
SARL A.E.V 14 route de Fraisse 11130 SIGEAN				SIRET 4 5 2 1 4 6 6 9 9 0 0 0 1 5			
B ACTIVITE							
Activités exercées				Activités des sociétés holding		Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)							
1 Résultat fiscal				Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	
Bénéfice imposable à 15 %				Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2 Plus-values							
PV à long terme imposables à 15 %				PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quindecies)	
Autres PV imposables à 19 %				PV à long terme imposables à 0 %			
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations							
Entreprise nouvelle, art. 44 <i>sexies</i>		☐		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 <i>sexies-0 A</i>		☐	
Société d'investissement immobilier cotée		☐		Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 <i>quaterdecies</i>		☐	
Autres dispositifs		☐		Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 <i>sexdecies</i>		☐	
Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 <i>duodecies</i>		☐		Zone de développement prioritaire, art.44 <i>septdecies</i>		☐	
		☐		Zone de revitalisation rurale, art. 44 <i>quindecies</i>		☐	
		☐		Zone de restructuration de la défense, art. 44 <i>terdecies</i>		☐	
		☐		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 <i>octies A</i>		☐	
		☐		France ruralités revitalisation FRR, art. 44 <i>quindecies A</i>		☐	
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %			
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 <i>quater W</i> du CGI (cocher la case)							
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)							
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts							
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.							
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)							
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %				N°			
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE							
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?				OUI ☒ NON ☐		Si oui, indication du logiciel utilisé	
						EBP COMPTABILITE	
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr . S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .							
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :				Nom et adresse du conseil :			
ALPHA SUD CONSEILS Nne 10, avenue du champ de Mars 11100 NARBONNE							
Tél : 0468415585				Tél :			
CGA/OMGA				Viseur conventionné		(Cocher la case correspondante)	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :				Identité du déclarant :			
				Date : 31/03/25 Lieu : SIGEAN			
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné				Qualité et nom du signataire : Gérant			
				Mr MEIGNEN Arnaud			
Examen de conformité fiscale (ECF)				Signature			

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065 - SD

Copyright Groupe ISA 2025 ISACUMPIA

G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS									
Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres			b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)								c	*
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées								d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)								e	
								f	
								g	
								h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)								i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI								j	
Montant des revenus répartis (5)								Total (a à h)	
H REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants			Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
			Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :				
à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement				à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6				
1			2	3	4	5	6	7	8
MEIGNEN MEIGNEN Arnaud Lieu dit les 4 chemins			5050	2024	12 000				
11540 Roquefort-Des-Corbières Gérant - Associé									
I DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION									
REMUNERATIONS				MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 0 %, 15 % ou 19%					
					0%	15%	19%		
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)				MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice					
				MVLT imputée sur les PVL de l'exercice					
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)				MVLT réalisée au cours de l'exercice					
				MVLT restant à reporter					
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)									
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice									
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice									

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 - SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

N°15949*07

Désignation de l'entreprise : EURL A.E.V		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12					
Adresse de l'entreprise Lieu dit des 4 Chemins 11540 ROQUEFORT-DES-CORBIERES		Durée de l'exercice précédent* 12					
Numéro SIRET* 4 5 2 1 4 6 6 9 9 0 0 0 2 3		Néant ☐ *					
		Exercice N clos le, 31/12/2024					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3			
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)		AA					
AC I I P I M M U B I L I S A T I O N S I N C O R P O R E L L E S	Frais d'établissement*	AB	AC				
	Frais de développement*	CX	CQ				
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG				
	Fonds commercial (1)	AH	AI				
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	Terrains	AN	AO				
	Constructions	AP	AQ				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS				
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	535			
	Immobilisations en cours	AV	AW				
	Avances et acomptes	AX	AY				
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
	Autres participations	CU	CV				
	Créances rattachées à des participations	BB	BC				
	Autres titres immobilisés	BD	BE	122 153			
	Prêts	BF	BG				
	Autres immobilisations financières*	BH	BI				
	TOTAL (II)		BJ	122 688	BK	535	122 153
	AC I I P I C I R C U L A N T	S T O C K S *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
En cours de production de biens			BN	BO			
En cours de production de services			BP	BQ			
Produits intermédiaires et finis			BR	BS			
Marchandises			BT	BU			
C R É A N C E S		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY			
		Autres créances (3)	BZ	CA	11 000	11 000	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE			
C O M P T E S D E R É G U L A R I S A T I O N	L I V R E S	Disponibilités	CF	CG	9 510	9 510	
		Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	2 724	2 724	
	TOTAL (III)		CJ	23 234	CK	23 234	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)		CM				
	Ecart de conversion actif* (VI)		CN				
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	145 922	1A	535	145 387	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	(3) Part à plus d'1 an :		CR
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

Désignation de l'entreprise		EURL A.E.V		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)			DA	50 500	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	19 500	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	5 050	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)			DG	46 020	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	19 876	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	140 946	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
TOTAL (III)			DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)			DV	281	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	172	
	Dettes fiscales et sociales			DY	3 988	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
Compte régul.	Autres dettes			EA		
	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	4 441		
Ecart de conversion passif *			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	145 387		
REVENUS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	*	
			Ecart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E	-	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	4 441	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 - SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : EURL A.E.V										Néant ☐ *													
Exercice N																							
<table border="1"> <tr> <td colspan="4"></td> <td colspan="2">France</td> <td colspan="2">Exportations et livraisons intracommunautaires</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2">Total</td> </tr> </table>																France		Exportations et livraisons intracommunautaires				Total	
				France		Exportations et livraisons intracommunautaires				Total													
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			FA		FB		FC															
	Production vendue	{	biens *	FD		FE		FF															
			services *	FG	28 800	FH		FI	28 800														
	Chiffres d'affaires nets *			FJ	28 800	FK		FL	28 800														
	Production stockée *							FM															
	Production immobilisée *							FN															
	Subventions d'exploitation							FO															
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)							FP															
	Autres Produits (1) (11)							FQ															
	Total des produits d'exploitation (2) (I)							FR	28 800														
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *							FS															
	Variation de stocks (marchandises) *							FT															
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *							FU															
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *							FV															
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *							FW	5 139														
	Impôts, taxes et versements assimilés *							FX	326														
	Salaires et traitements *							FY	23 459														
	Charges sociales (10)							FZ															
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements * (14)						GA														
			- dotations aux provisions						GB														
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC															
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD															
	Autres charges (12)							GE															
	Total des charges d'exploitation (4) (II)							GF	28 924														
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							GG	-124															
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *							GH															
	Perte supportée ou bénéfice transféré *							GI															
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)							GJ	20 000														
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)							GK															
	Autres intérêts et produits assimilés (5)							GL															
	Reprises sur provisions et transferts de charges							GM															
	Différences positives de change							GN															
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement							GO															
Total des produits financiers (V)							GP	20 000															
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *							GQ															
	Intérêts et charges assimilées (6)							GR															
	Différences négatives de change							GS															
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement							GT															
Total des charges financières (VI)							GU																
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)							GV	20 000															
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)							GW	19 876															

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

4

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFIP N° 2053 - SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>EURL A.E.V</u>		Néant ☐ *		
		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	48 800	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	28 924	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	19 876	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO
	(2)	{	produits de locations immobilières	HY
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG
	(3)	{	- Crédit-bail mobilier *	HP
			- Crédit-bail immobilier	HQ
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)		HX
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)		RC
		Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)		RD
	(9)	Dont transfert de charges		A1
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles	Facultatives	A6	
		dont cotisations facultatives Madelin	A7	
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8	
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)		HS	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
			Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise										EURL A.E.V										Néant ☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS						Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice				Augmentations									
								1				2				3					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement						TOTAL I		CZ				D8				D9				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles						TOTAL II		KD				KE				KF				
CORPORELLES	Terrains								KG				KH				KI				
	Constructions	Sur sol propre		[Dont Composants		L9				KJ				KK				KL			
		Sur sol d'autrui		[Dont Composants		M1				KM				KN				KO			
		Installations gales, agents*, aménagements des constructions		[Dont Composants		M2				KP				KQ				KR			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Composants		M3				KS				KT				KU			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *								KV				KW				KX			
		Matériel de transport *								KY				KZ				LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique								LB	535			LC				LD			
		Emballages récupérables et divers *								LE				LF				LG			
	Immobilisations corporelles en cours								LH				LI				LJ				
	Avances et acomptes								LK				LL				LM				
	TOTAL III								LN	535			LO				LP				
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence								8G				8M				8T			
		Autres participations								8U				8V				8W			
Autres titres immobilisés								IP	122 153			IR				IS					
Prêts et autres immobilisations financières								IT				IU				IV					
TOTAL IV								LQ	122 153			LR				LS					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)								ØG	122 688			ØH				ØJ					

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Révaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence				
				par virements de poste à poste		par cession à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4				
				1		2								
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		IN			CØ			DØ			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		IO			LV			LW			
CORPORELLES	Terrains				IP			LX			LY			
	Constructions	Sur sol propre		IQ				MA			MB			
		Sur sol d'autrui		IR				MD			ME			
		Inst. gales, agents et am. des constructions		IS				MG			MH			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT			MJ			MK			
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agents, aménagements divers		IU				MM			MN			
		Matériel de transport		IV				MP			MQ			
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier		IW				MS			MT	535		
		Emballages récupérables et divers *		IX				MV			MW			
	Immobilisations corporelles en cours				MY			MZ			NA			
	Avances et acomptes				NC			ND			NE			
	TOTAL III				IY			NG			NH	535		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ			ØU			M7		
		Autres participations				IØ			ØX			ØY		
Autres titres immobilisés				II			2B			2C	122 153			
Prêts et autres immobilisations financières				I2			2E			2F				
TOTAL IV				I3			NJ			NK	122 153			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4			ØK			ØL	122 688			

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : EURL A.E.V						Néant ☒ *
Exercice N clos le 31/12/2024						
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						
(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2. (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation. (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement. (4) Ce montant comprend : - le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4; - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD) à la ligne "Provisions réglementées".						
CADRE B	DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL					
1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....						
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....						-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....						=
Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale. Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation. Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise <u>EURL A.E.V</u>										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH			
TOTAL I		RK		RM		RN		RO			
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC			
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG			
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK			
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	535	QM		QN		QO	535		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
TOTAL II		QU	535	QV		QW		QX	535		
TOTAL GENERAL (I + II)		ØN	535	ØP		ØQ		ØR	535		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobiliations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais d'établissement		M9		N1		N2		N3		N4	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT	
Autres immobilisations incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2	
	Inst. gales, agenc. am. divers	S5		S6		S7		S8		S9	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7	
Autres immobilisations corporelles	Inst gales, agenc et am. divers	U1		U2		U3		U4		U5	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6	
Frais d'acquisition de titres de participations		NL						NM			
TOTAL III											
Total général (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS		NT	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW						NY			
Total général non ventilé (NS+NT+NU)											
Total général non ventilé (NW-NY)		NZ									
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *									
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9				Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP				SR	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise EURL A.E.V				Néant ☒ *			
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)*	3U	TD	TE	TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR		
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y		
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D	
		- corporelles	6E	6F	6G	6H	
		- Titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5	
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X	
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S		
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A		
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA		
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD		
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF				
	- financières	UG	UH				
	- exceptionnelles	UJ	UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.						10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L' EXERCICE*

DGFIP N° 2057 - SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l' entreprise : EURL A.E.V										Néant ☐ *	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL		UM		UN		
	Prêts (1) (2)				UP		UR		US		
	Autres immobilisations financières				UT		UV		UW		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA						
	Autres créances clients				UX						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)				Z1						
	Personnel et comptes rattachés				UY						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ						
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM						
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB						
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN						
		Divers			VP						
	Groupe et associés (2)				VC	11 000		11 000			
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR						
	Charges constatées d'avance				VS	2 724		2 724			
	TOTAUX				VT	13 724	VU	13 724	VV		
RENVOIS	(1)	Montant	- Prêts accordés en cours d'exercice		VD						
		des	- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				VF					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligatoires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligatoires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	172		172						
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	3 538		3 538						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	450		450					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ								
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	281		281						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	4 441	VZ	4 441						
RENVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK							
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD											

Désignation de l'entreprise : EURL A.E.V		Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre)		ET	☐	Néant	☐	* Exercice N, clos le : 31/12/2024		
I. RÉINTÉGRATIONS								BÉNÉFICE COMPTABLE DE L' EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)							WA	19 876	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE		WB		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG		XE		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensés de réintégration (art. 239 sexies D du CGI)		RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX		XW		
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI) *		XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *							XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n°2032-NOT-SD)							I7		
	Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7	
	Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme		{ - imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12.80 % pour les entreprises à l'IR) - imposées aux taux à 0 %					I8	
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions					ZN			
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)									WN	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du CGI)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW		XR		
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8		WQ		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage									Y3	
TOTAL I								WR	19 876	
II. DÉDUCTIONS									WS	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. et quote-part comptabilisée du bénéfice distribué par ces organismes*									WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)									WU	
Régimes particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	{ - imposées au taux de 15 % (12.80 % pour les entreprises soumises à l'IR) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs							WV	
		Autres plus-values imposées aux taux de 19 %							WH	
		Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*							WP	
		Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation							WW	
		Produit net des actions et parts d'intérêts :							WB	
		Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)							I6	
Mesures d'incitation	Avantages sur le bénéfice et exonérations *	France ruralités revitalisation - FRR (art. 44 quinquies A)	HT	Entreprises nouvelles (art. 44 sexies)	L2	J.E.I. (art. 44 sexies A)	L5	XA	19 000	
		ZFU-TE (art. 44 octies A)	OV	S.I.I.C. (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA			
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	IF	Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)	XC			
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB			
		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)							XZ	
		Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé							XS	
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9	dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)		YH			XG		
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	YA	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		YC					
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	YB	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		YD					
	dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	YI	Créance dégagee par le report en arriere de deficit		ZI					
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL								
	Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									Y2
TOTAL II								XH	19 000	
III. RÉSULTAT FISCAL										
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		{ bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XI	876			XJ		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL						
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *								XL	876	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	0			XO		

10

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFIP N° 2058-B-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>EURL A.E.V</u>				Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	11 524
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A-SD)				K5	876
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	10 648
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A-SD, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (différence K6 + YJ)				YK	10 648
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis al. 1er du CGI, dotations de l'exercice				ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis al. 2 du CGI *			ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *					
			8X		8Y
			8Z		9A
			9B		9C
Provisions pour dépréciation *					
			9D		9E
			9F		9G
			9H		9J
Charges à payer					
			9K		9L
			9M		9N
			9P		9R
			9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A-SD :			YN		YO
			↓		↓
			ligne WI		ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case correspond au montant porté sur la lignes YK du tableau 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Désignation de l'entreprise EURL A.E.V										Néant ☐ *											
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserves légales - Autres réserves Dividendes Autres répartitions Report à nouveau (NB : le total I doit être égal au total II)	ZB		TOTAL II	13 387												
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	13 387			ZE															
	Prélèvements sur les réserves	ØE				ZF															
	TOTAL I	ØF	13 387			ZG															
						ZH	13 387														
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :											
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Préciser le prix de revient des biens pris en crédit bail)				J7			YQ													
	- Engagements de crédit-bail immobilier							YR													
	- Effets portés à l'escompte et non échus							YS													
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance							YT													
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)				J8			XQ	3 772												
	- Personnel extérieur à l'entreprise							YU													
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	643												
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV													
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES			ST	724												
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD							ZJ	5 139												
	- CFE et CVAE							YW	326												
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques)				ZS			9Z													
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052-SD							YX	326												
I. V. A.	- Montant de la T. V. A. collectée							YY	5 760												
	- Montant de la T. V. A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ	146												
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2024)*							ØB													
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *							ØS													
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *							ZK	%												
	- Numéro de centre agréé *		XP		- Filiales et participations : (Liste au tableau 2059-G-SD prévue à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI)				ZR												
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG													
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI							RH													
	RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15 %		JK		Plus-values à 0 %		JL									
				Plus-values à 19 %		JM		Imputations		JC											
Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15 %		JN		Plus-values à 0 %		JO											
				Plus-values à 19 %		JP		Imputations		JF											
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH	1	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ	4	5	2	1	4	6	6	9	9	0	0	0	1	5	

Désignation de l'entreprise : EURL A.E.V					Néant ☒ *		
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I. Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦		⑧	⑨	19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I. Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II. Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
		Cadre A : Plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨					
	Cadre B : Plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩						
	Cadre C : autres plus-values taxable à 19 % ⑪						
			(A)	(B)	(C)		
			avec une ventilation par taux				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application de l'article 208 C du CGI.

Désignation de l'entreprise : EURL A.E.V	Formulaire déposé au titre de l'IR	EU	Néant ☒ *
--	------------------------------------	----	---

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter du CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 bis du CGI)	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

B PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES AFFORTS
(Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.)

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement), cochez la case ci-contre

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés), cochez la case ci-contre

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
				-
				-
TOTAL				

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : EURL A.E.V

Néant ☒ *

Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,80 % ②

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilière non cotées
exclus du régime du long terme (art 219 I a *sexies-0* bis du CGI) ①Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à
22,8 M€ (art. 219 I a *sexies-0* du CGI) ①

① Entreprises soumises à l'IS

② Entreprises soumises à l'IR

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 12,80 % ②	Imputation sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①		Moins values		Imputations sur les plus- values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. ⑥ = ② + ③ - ④ - ⑤
		À 19 % ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③	À 15 % ou 19 % ④	⑤	⑥
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : EURL A.E.V					Néant ☒ *							
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N												
			Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme									
			taxées à 10%		taxées à 15%		taxées à 18%		taxées à 19 %		taxées à 25%	
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)			1									
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice			2									
TOTAL (lignes 1 et 2)			3									
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS		4									
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS		5									
TOTAL (lignes 4 et 5)			6									
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)			7									
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS *(5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)												
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①		Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②		montants prélevés sur la réserve				montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤				
				donnant lieu à complément d'impôt ③		ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : EURL A.E.V		Néant ☒ *	
Exercice ouvert le : 01/01/2024		et clos le : 31/12/2024	
Durée en nombre de mois		1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		YP	
Dont apprentis		YF	
Dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		ON	
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		OR	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		(Total 1 + total 2 - total 3)	
		OG	
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).		SA	
Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF.			
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	
Effectifs au sens de la CVAE *		EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		HX	
Période de référence	GY		
Date de cessation	HR		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD au § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

DGFIP N° 2059-F-SD 2025



(1)

Néant * ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

N° SIRET 4521466990023

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE EURL A.E.V

ADRESSE (voie) Lieu dit des 4 Chemins

CODE POSTAL 11540 VILLE ROQUEFORT-DES-CORBIERES

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	P1		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P3	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	P2		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P4	5050
TOTAL DES LIGNES P1 + P2	P5		TOTAL DES LIGNES P3 + P4	P6	5050

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M. Nom de famille MEIGNEN Prénom(s) Arnaud
Nom d'usage MEIGNEN % de détention 100,0000 Nb de parts ou actions 5 050,00
Naissance : Date 17/05/1973 N° Département 44 Commune NANTES Pays France
Adresse : N° Voie Lieu dit les 4 chemins
Code postal 11540 Commune Roquefort-Des-Corbières Pays France

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD.

Copyright Groupe ISA (2025) ISACOMPTA

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

DGFIP N° 2059-G-SD 2025

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au CGI)



(1)

☐ Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

N° SIRET : 45214669900023

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE EURL A E V

ADRESSE (voie) Lieu dit des 4 Chemins

CODE POSTAL 11540

VILLE ROQUEFORT-DES-CORBIERES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

1

Forme juridique SARL

Dénomination SARL BARTH

N° SIREN (si société établie en France) 418869509

% de détention 100,00

Adresse : N° 14 Voie route de Fraisse

Code Postal 11130

Commune SIGEAN

Pays France

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2032-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise EURL A.E.V
Numéro siret 45214669900023

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

DÉTAIL DU TABLEAU 2058A

RÉINTÉGRATIONS DIVERSES	(ligne WQ)	
	TOTAL	

DÉDUCTIONS DIVERSES	(ligne XG)	
	TOTAL	

Désignation de l'entreprise EURL A.E.V
Numéro de siret 45214669900023

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Désignations	Montant
Cotis. soc. à payer (Retards d Cotis. soc. à payer (Retards d	3 538
Total des charges à payer	3 538

Désignation de l'entreprise EURL A.E.V
Numéro de siret 45214669900023

DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE
Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
Cotis. fisc. et soc. TNS const Cotis. fisc. et soc. TNS co			2 724		
Total des charges constatées d'avance			2 724		

Désignation de l'entreprise EURL A.E.V
Numéro de siret 45214669900023

DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE
Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
Total des produits constatés d'avance					

DETAIL DES COMPTES

BILAN ACTIF DÉTAILLÉ

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

ACTIF	Valeurs nettes au 31/12/24	Valeurs nettes au 31/12/23	Variation	
			en valeur	en %
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles				
2183000000 MAT BUREAUX INFORMAT	535,12	535,12		
2818300000 AMORT MAT BUR INFORM	-535,12	-535,12		
Immobilisations financières (2)				
Autres titres immobilisés	122 152,85	122 152,85		
2701000000 SOUSCRIPTION PARTS SOCIALES	152,85	152,85		
2710000000 TITRES IM.AUTRES QUE ACT.PORTE	122 000,00	122 000,00		
TOTAL (I)	122 152,85	122 152,85		
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances (3)				
Autres (3)	11 000,00	818,00	10 182,00	
4510000000 GROUPE	11 000,00	818,00	10 182,00	
Disponibilités	9 509,72	4 673,00	4 836,72	103,50
5122000000 BANQUE 3	9 509,72	4 673,00	4 836,72	103,50
Charges constatées d'avance (3)	2 724,00	10 724,00	-8 000,00	-74,60
4860000000 CHARGES CONSTATEES AVANCE	2 724,00	10 724,00	-8 000,00	-74,60
TOTAL (II)	23 233,72	16 215,00	7 018,72	43,29
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	145 386,57	138 367,85	7 018,72	5,07

N00180 - EURL A.E.V

BILAN PASSIF DÉTAILLÉ

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

PASSIF	Valeurs au 31/12/24	Valeurs au 31/12/23	Variation	
			en valeur	en %
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 0)	50 500,00	50 500,00		
1010000000 CAPITAL INDIVIDUEL	50 500,00	50 500,00		
Primes d'émission, de fusion, d'apport	19 500,00	19 500,00		
1041000000 PRIMES D'EMISSION	19 500,00	19 500,00		
Réserves				
Réserve légale	5 050,00	5 050,00		
1061000000 RESERVES LEGALE	5 050,00	5 050,00		
Autres réserves	46 020,33	42 632,87	3 387,46	7,95
1068000000 AUTRES RESERVES	46 020,33	42 632,87	3 387,46	7,95
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	19 875,60	13 387,46	6 488,14	48,46
SITUATION NETTE	140 945,93	131 070,33	9 875,60	7,53
TOTAL (I)	140 945,93	131 070,33	9 875,60	7,53
AUTRES FONDS PROPRES				
TOTAL (I) Bis				
PROVISIONS				
TOTAL (II)				
DETTES (I)				
Emprunts et dettes financières diverses (3)	280,64	6 844,52	-6 563,88	-95,90
4551000000 ASSOC. - CPTES COUR. PRINCIPAL	280,64	6 844,52	-6 563,88	-95,90
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	172,00		172,00	
4010MEIGNE MEIGNEN ARNAUD	172,00		172,00	
Dettes fiscales et sociales	3 988,00	453,00	3 535,00	780,35
4386000000 AUTRES CHARG. SOCIALES A PAYER	3 538,00		3 538,00	
4455100000 TVA A DECAISSER	450,00	453,00	-3,00	-0,66
TOTAL (III)	4 440,64	7 297,52	-2 856,88	-39,15
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)	145 386,57	138 367,85	7 018,72	5,07
(I) Dont à moins d'un an	4 440,64	7 298,00		

COMPTES RÉSULTAT DÉTAILLÉ

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

	Du 01/01/24 Au 31/12/24	Du 01/01/23 Au 31/12/23	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Production vendue (biens et services)	28 800,00	28 800,00		
7060000000 PRESTATIONS SERVICES	28 800,00	28 800,00		
Montant net du chiffre d'affaires	28 800,00	28 800,00		
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	28 800,00	28 800,00		
Charges d'exploitation				
Autres achats et charges externes	5 138,79	4 910,59	228,20	4,65
6130000000 LOCATIONS	3 600,00	3 600,00		
6140000000 CHARGES LOCATIVES	172,00	166,00	6,00	3,61
6226000000 HONORAIRES	600,00	540,00	60,00	11,11
6227000000 FRAIS ACTES CONTENTI	42,70	42,59	0,11	0,26
6270000000 SERVICE BANCAIRE ET ASSIMILES	604,09	442,00	162,09	36,67
6280000000 DIVERS	120,00	120,00		
Impôts, taxes et versements assimilés	326,00	322,00	4,00	1,24
6351100000 TAXE PROFESSIONNELLE	326,00	322,00	4,00	1,24
Salaires et traitements	23 459,16	25 997,52	-2 538,36	-9,76
6440000000 REMUNERATION EXPLOIT	12 000,00	12 000,00		
6440010000 GERANT - RSI	6 853,00	9 675,00	-2 822,00	-29,17
6440020000 GERANT - LOI MADELIN	828,60	760,20	68,40	9,00
6440030000 AG2R RETRAITE MADELIN	3 575,12	3 378,60	196,52	5,82
6440040000 PREVOYANCE MADELIN	202,44	183,72	18,72	10,19
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	28 923,95	31 230,11	-2 306,16	-7,38
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-123,95	-2 430,11	2 306,16	94,90
Quotes-parts de résultat sur opérat. faites en commun				
Produits financiers				
De participation	20 000,00	15 000,00	5 000,00	33,33
7611000000 REVENUS TITRES DE PARTICIPATIO	20 000,00	15 000,00	5 000,00	33,33
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	20 000,00	15 000,00	5 000,00	33,33
Charges financières				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)				
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	20 000,00	15 000,00	5 000,00	33,33
RÉSULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	19 876,05	12 569,89	7 306,16	58,12
Produits exceptionnels				
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)				
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	0,45	0,43	0,02	4,65
6718000000 AUTRES CHARGES EXCEPT./OP.GEST	0,45	0,43	0,02	4,65
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	0,45	0,43	0,02	4,65
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	-0,45	-0,43	-0,02	-4,65
Impôt sur les bénéfices (X)				
6989000000 INTEGRATION FISCALE -PRODUITS		-818,00	818,00	100,00
		-818,00	818,00	100,00

Mission de présentation des comptes annuels - Voir l'attestation du professionnel de l'expertise comptable

ETATS DE GESTION

CHIFFRES SIGNIFICATIFS

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

ÉLÉMENTS DE RENTABILITÉ	Du 01/01/24 au 31/12/24	Du 01/01/23 au 31/12/23	Du 01/01/22 au 31/12/22	Variation N / N-1	
	Montant	Montant	Montant	Valeur	%
Chiffre d'affaires	28 800,00	28 800,00	28 800,00		
Ventes de marchandises					
Production de l'exercice	28 800,00	28 800,00	28 800,00		
Marge commerciale					
Marge globale	28 800,00	28 800,00	28 800,00		
Valeur ajoutée	23 661,21	23 889,41	24 203,04	-228,20	-0,96
Excédent brut d'exploitation	-123,95	-2 430,11	-11 959,84	2 306,16	-94,90
Amortissements et provisions					
Résultat d'exploitation	-123,95	-2 430,11	-11 959,84	2 306,16	94,90
Résultat financier	20 000,00	15 000,00	49 909,01	5 000,00	33,33
Résultat courant	19 876,05	12 569,89	37 949,17	7 306,16	58,12
Résultat exceptionnel	-0,45	-0,43	26,61	-0,02	-4,65
Résultat net de l'exercice	19 875,60	13 387,46	38 434,78	6 488,14	48,46

ÉLÉMENTS FINANCIERS	Du 01/01/24 au 31/12/24	Du 01/01/23 au 31/12/23	Du 01/01/22 au 31/12/22	Variation N / N-1	
	Montant	Montant	Montant	Valeur	%
Capacité d'autofinancement	19 875,60	13 387,46	38 434,78	6 488,14	48,46
Fonds de roulement net global	8 073,72	14 944,00	4 755,82	-6 870,28	-45,97
Besoin en fonds de roulement	-1 436,00	10 271,00	-2 126,56	-11 707,00	-113,98
Trésorerie	9 509,72	4 673,00	6 882,38	4 836,72	103,50

RATIOS	Du 01/01/24 au 31/12/24	Du 01/01/23 au 31/12/23	Du 01/01/22 au 31/12/22	Variation N / N-1	
	Montant	Montant	Montant	Valeur	%
Crédit clients (en jours)					
Crédit fournisseurs (en jours)	11,91			11,91	
Rotation stocks (en jours)					
Autonomie financière	0,97	0,95	0,95	0,02	2,11
Capacité de remboursement	70,82	1,96		68,86	
Taux d'endettement		0,05		-0,05	-100,00
Rentabilité financière	0,14	0,10	0,30	0,04	40,00
Rentabilité commerciale	0,69	0,46	1,33	0,23	50,00

SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

	Du 01/01/24 Au 31/12/24	en %	Du 01/01/23 Au 31/12/23	en %	Variation	
					en valeur	en %
CHIFFRE D'AFFAIRES	28 800	100,00	28 800	100,00		
Ventes de marchandises - Coût d'achat des marchandises vendues						
MARGE COMMERCIALE						
Production vendue (biens et services) * + / - Production stockée * + Production immobilisée *	28 800	100,00	28 800	100,00		
PRODUCTION DE L'EXERCICE *	28 800	100,00	28 800	100,00		
CHIFFRE D'ACTIVITÉ	28 800	100,00	28 800	100,00		
- Matières premières * - Sous-traitance (directe) *						
MARGE DE PRODUCTION *	28 800	100,00	28 800	100,00		
MARGE BRUTE TOTALE	28 800	100,00	28 800	100,00		
- Autres achats - Charges externes	5 139	17,84	4 911	17,05	228	4,65
VALEUR AJOUTÉE PRODUITE	23 661	82,16	23 889	82,95	-228	-0,96
Subventions d'exploitation - Impôts, taxes et versements assimilés - Salaires et traitements - Charges sociales - Rémunération de l'exploitant Total	326 23 459 -23 785	1,13 81,46 -82,59	322 25 998 -26 320	1,12 90,27 -91,39	4 -2 538 2 534	1,24 -9,76 9,63
EXCÉDENT BRUT D'EXPL.	-124	-0,43	-2 430	-8,44	2 306	94,90
Reprises sur dépréciations, provisions, amortis + Transferts de charges d'exploitation + Autres produits d'exploitation - Dotations amortissements et dépréciations - Autres charges d'exploitation Total						
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-124	-0,43	-2 430	-8,44	2 306	94,90
Opérations en commun + Produits financiers - Charges financières Total	20 000 20 000	69,44 69,44	15 000 15 000	52,08 52,08	5 000 5 000	33,33 33,33
RÉSULTAT COURANT	19 876	69,01	12 570	43,65	7 306	58,12
+ Produits exceptionnels (1) - Charges exceptionnelles (2) - Participation des salariés - Impôt sur les bénéfices (IS) Total			-818 818	-2,84 2,84	818 -818	100,00 -100,06
RÉSULTAT EXERCICE	19 876	69,01	13 387	46,48	6 488	48,46
(1) dont produits cessions éléments cédés (2) dont valeurs comptables éléments cédés * La colonne en % correspond à la variation par rapport à la production de l'exercice						

Mission de présentation des comptes annuels - Voir l'attestation du professionnel de l'expertise comptable

ANALYSE DE LA TRÉSORERIE

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

■ L'EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE) EST DE

-123,95

Compte tenu des variations d'inventaire :

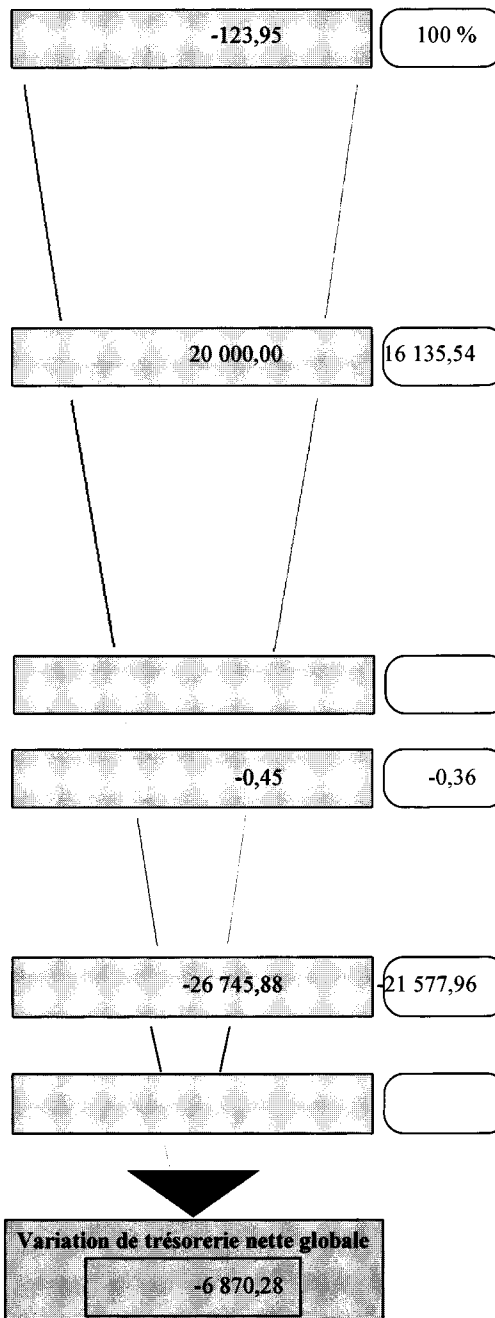
- * des stocks de produits, en-cours
- * des stocks d'approvisionnement
- * des stocks de marchandises

Compte tenu des autres produits et charges de gestion courantes

 ■ L'APPORT D'ARGENT DE L'EXPLOITATION A ÉTÉ DE
 (Ventes - achats d'exploitation)

-123,95

100 %



FLUX FINANCIERS	Sorties	Entrées
Produits financiers, Agios, Intérêts C.T. Intérêts des emprunts Remboursement capital		20 000,00
TOTAL ANNUITÉS ET AGIOS		20 000,00
Achats d'immobilisations * Incorporelles * Corporelles * Financières Cessions d'immobilisations Emprunts nouveaux Subventions d'investissement		
TOTAL INVESTISSEMENTS - FINANCEMENTS		
CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,45	
Intérêts des comptes courants Total des prélèvements des associés Diminution des capitaux propres	16 745,88 10 000,00	
TOTAL APPORTS/PRÉLÈVEMENTS NET DES ASSOCIÉS	26 745,88	
IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS ET PARTICIPATION		
TOTAL GÉNÉRAL	26 870,28	20 000,00

Cette variation de trésorerie nette globale se traduit par :

Une amélioration des disponibilités de	4 836,72
Une diminution des créances de	-8 000,00
Une augmentation des dettes fournisseurs et dettes à court terme de	3 707,00

TABLEAU DE FINANCEMENT

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

Distributions mises en paiement au cours de l'exercice	
Acquisitions d'immobilisations	
Immobilisations incorporelles	
Immobilisations corporelles	
Immobilisations financières	
Prélèvements des comptes courants	16 745,88
Diminution des capitaux propres	10 000,00
Emprunts remboursés (capital)	
TOTAL EMPLOIS	26 745,88

Capacité d'autofinancement	19 875,60
= CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	19 875,60
Cessions d'immobilisations	
Immobilisations incorporelles	
Immobilisations corporelles	
Immobilisations financières	
Apports comptes courants	
Augmentation des capitaux propres	
Subvention investissement	
Emprunts réalisés	
TOTAL RESSOURCES	19 875,60

VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL
(différence entre les capitaux permanents et les actifs immobilisés)

a diminué de **6 870,28**

Augmentation actif circulant	
Diminution des dettes	
TOTAL	

Diminution actif circulant	8 000,00
Augmentation dettes	3 707,00
TOTAL	11 707,00

VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT
(diff. entre l'actif se renouvelant souvent et les dettes non financières)

a diminué de **11 707,00**

Augmentation de la trésorerie	4 836,72
-------------------------------	----------

Diminution de la trésorerie	
-----------------------------	--

VARIATION DE TRÉSORERIE

(= Fonds de roulement - besoin en fonds de roulement)

a augmenté de **4 836,72**

RATIOS

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

Calcul

N

N-1

Autonomie financière

Capitaux propres

140 945,93

Total passif

145 386,57

0,97

0,95

Ce ratio mesure l'indépendance financière de votre entreprise vis à vis des sources de financement extérieures.

Solvabilité à court terme

Créances + disponibilités + VMP

23 233,72

Dettes et pdts constatés d'avance à moins d'un an

4 440,64

5,23

2,22

Ce ratio indique la capacité de votre entreprise à rembourser ses dettes à court terme avec ses ressources disponibles.

RATIOS DE GESTION

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

Calcul

N

N-1

Crédit consenti aux clients

(en jours)

Clients et comptes rattachés (*)

X Nombre jours de l'exercice

Ventes TTC

34 560,00

(*) Y compris les effets escomptés non échus.

Ce ratio indique la durée moyenne du crédit accordé à vos clients. Son évolution doit être suivie avec intérêt, eu égard à la charge de trésorerie que ce crédit peut représenter.

Crédit accordé par les fournisseurs

(en jours)

Fournisseurs et comptes rattachés

X Nombre jours de l'exercice

Achats et autres charges externes TTC

62 952,00

5 284,79

11,91

Ce ratio indique le délai de paiement moyen accordé par vos fournisseurs. Ce délai constitue une ressource financière et allège donc les besoins de trésorerie.

ETAT DES IMMOBILISATIONS

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

Calcul des amortissements à date du 31/12/2024

Transfert des amortissements à date du 31/12/2024

N°	Désignation	Date amortiss.	Amortiss.	VNC déb. exo.	Amortiss.	Amortiss.	V.N.C.
	Date / Mode Acquisition	Val. à amortir	antérieurs	Acquisi. exo.	de l'exercice	cumulés	Économique
	Quantité Cession Valeur acquisition Montant TVA						Fiscale

2183000000

MATERIEL DE BUREAU ET INFORMAT

1	ORDINATEUR	13/03/07	Achat	2,00	Linéaire	50,0000	13/03/07	E	535,12		E		E	535,12	
	1,0000			535,12		104,88		D			D		D		
Cumul du compte				535,12			535,12	D	535,12		E		E	535,12	
				535,12				E	535,12		D		E	535,12	
(hors cessions)							535,12	D			D		D		
								X			X		X		

Cumul linéaire :

Cumul dégressif et dérogatoire :

dont dérogatoire :

2701000000

SOUSCRIPTION PARTS SOCIALES

1	PARTS SOCIALES BANQUE	19/02/04	Achat		Non amortissable		19/02/04	E		152,85	E		E		152,85
	1,0000				152,85			D			D		D		
Cumul du compte				152,85				E		152,85	E		E		152,85
				152,85				D		152,85	D		D		
(hors cessions)								E			E		E		
								D			D		D		152,85
								X			X		X		

Cumul linéaire :

Cumul dégressif et dérogatoire :

dont dérogatoire :

2710000000

TITRES IM.AUTRES QUE ACT.PORTE

1	PARTS SOCIALES SARL BARTH	19/02/04	Achat		Non amortissable		19/02/04	E		122 000,00	E		E		122 000,00
	1,0000				122 000,00			D			D		D		
Cumul du compte				122 000,00				E		122 000,00	E		E		122 000,00
				122 000,00				D		122 000,00	D		D		
(hors cessions)								E			E		E		
								D			D		D		122 000,00
								X			X		X		

Cumul linéaire :

Cumul dégressif et dérogatoire :

dont dérogatoire :

CUMUL TOUS COMPTES		Valeur	Amortiss.	VNC déb. exo.	Amortiss.	Amortiss.	V.N.C.
Quantité	Valeur d'acquisition	à amortir	antérieurs	Acquisi. exo.	de l'exercice	cumulés	de gestion
							Fiscale
3,0000	122 687,97		E	535,12	122 152,85	E	122 152,85
		535,12	D			D	
(hors cessions)	122 687,97		E	535,12	122 152,85	E	122 152,85
		535,12	D			D	

Cumul linéaire :

Cumul dégressif et dérogatoire :

dont dérogatoire :

ETAT DES EMPRUNTS

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

(1) K : à 1 an maximum à l'origine

(2) K : à plus de 1 an maximum à l'origine

Compte		Désignation		Catégorie	Per.	Remboursement		(1) - 1 an	(1) 1 à 5 ans	(1) + 5 ans	Int. courus
N° d'emprunt	Dt début	Dt fin	Mt Emprunt	K. restant	Durée	Exercice antérieur	En retard	(2)	(2)	(2)	Ass. courues
CUMUL TOUS COMPTES			Mt Emprunt	K. restant		Remboursement		(1) - 1 an	(1) 1 à 5 ans	(1) + 5 ans	Int. courus
						Exercice antérieur	En retard	(2)	(2)	(2)	Ass. courues
					K	K	K				
					K	I	I				



SARL A.E.V.
Société à responsabilité limitée au capital de 50 500 euros siège social :
Lieudit les 4 Chemins 11540 ROQUEFORT DES CORBIERES
RCS NARBONNE 452 146 699

PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 9 Mai 2025

L'an deux mille vingt cinq,

Le 9 Mai à 15 heures

Monsieur Arnaud MEIGNEN, demeurant Lieu-dit les 4 chemins 11540 ROQUEFORT DES CORBIERES.

Propriétaire de la totalité des cinq mille cinquante (5 050) parts sociales de dix euros (10 €)
chacune composant le capital social de la Société « SARL A.E.V. »

Associé unique et seul gérant de ladite Société.

1. A préalablement exposé ce qui suit:

En sa qualité de gérant de la Société, Monsieur Arnaud MEIGNEN, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2024 : il a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

2. A pris les décisions suivantes:

- ☐ Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.
- ☐ Affectation du résultat de l'exercice,
- ☐ Conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, Rémunération de la gérance,
- ☐ Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique, sur la base du rapport de gestion qu'il a rédigé, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39. 4 du Code général des impôts.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 19 876 euros de la manière suivante :

- Bénéfice l'exercice : 19 876 euros affecté en totalité au compte autres réserves.
- Prélèvement sur le compte « autres réserves» 9 000 euros attribué à titre de dividende à l'associé unique.

L'associé unique déclare être informé que :

- Depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFV ou "flat tax") de 30 %, soit 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2 % de prélèvements sociaux
- Le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater).
- Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- L'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158. 3-2 ° du Code général des impôts s'élève à 9 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Ce dividende sera mis en paiement au plus tard le 30 juin 2025.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

L'associé unique reconnaît avoir été informé qu'en application de l'article L. 131-6 alinéa 3 du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par l'associé qui a le statut TNS dans la Société, son conjoint ou le partenaire auquel il est lié par un pacte civil de solidarité ou ses enfants mineurs non émancipés, sont assujettis

□ à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant,

□ à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant.

TROISIEME DECISION

Conformément aux dispositions de l'article L. 223-19 du Code de commerce, la présente décision fait mention des conventions antérieures qui ont été tacitement reconduites au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

- Bail commercial conclu le 6 novembre 2017 avec Monsieur Arnaud MEIGNEN, pour une durée de neuf (9) années entières et consécutives à compter du juillet 2017, portant sur une pièce d'une superficie de dix-huit mètres carrés (18 m carré) située dans la maison sise à ROQUEFORT-DES-CORBERES (11540) Lieudit les 4 Chemins à usage de bureau, et moyennant un loyer annuel de trois mille six cents euros (3 600 €).

Prise en charge par la Société des cotisations relatives aux souscriptions de plusieurs contrats de complémentaires, au profit de Monsieur Arnaud MEIGNEN et soumis à la

« Loi Madelin au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024,

à savoir :

- 829 euros au titre d'une mutuelle, auprès de PREVIFRANCE
- 3575 euros au titre d'une complémentaire retraite, auprès d'AG2R
- 202 euros au titre d'une prévoyance, auprès de LA MONDIALE.

L'associé unique précise qu'en application de l'article R. 223-26 du Code de commerce, les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce seront portées au registre des décisions de l'associé unique.

OUATRIEME DECISION

L'associé unique décide d'approuver sa rémunération en qualité de gérant allouée au cours de l'exercice écoulé qui s'est élevée à un montant brut de douze mille euros (12.000 €).

En outre, l'associé unique approuve la prise en charge par la Société des cotisations obligatoires et facultatives assises sur sa rémunération en qualité de gérant.

CINOUIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Arnaud MEIGNEN

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, positioned below the printed name.